

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 19 octobre 2023 -

#### **Etaient présents :**

M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme ROUMANOS, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme DIRIK, M. FERNANDEZ.  
Mme SCHALLER (arrivée tardive, non comptabilisée pour le quorum)

#### **Etaient représentés :**

Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, Mme DURRANS, M. HOYAUX, Mme LAURENT, M. KATUSZEWSKI, Mme ONG VAN CUNG, Mme SION-JENKIS, Mme ESTEVES-LEANDRO, Mme LHERMITTE, M. LE MAT, Mme RODRIGUEZ, Mme SARAGNET.

#### **Etaient invités :**

Mme COMONT, M. HAUQUIN, Mme MAZENC, Mme MIRAS, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 09h15.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>12</b>

Mme Mellac annonce que la séance va débuter par l'élection des représentants étudiants au conseil de la CLEFF.

### **I/ ÉLECTION DES 3 REPRESENTANTS ETUDIANTS AU CONSEIL DE LA CLEFF**

Mme MAZENC explique que cette élection intervient dans le cadre de la mise en place des instances collégiales de la CLEFF. Outre la VP étudiante qui est membre de droit au conseil de la CLEFF, 3 sièges étudiants sont à pourvoir. Ils doivent être élus en séance de la CFVU à la majorité relative des suffrages exprimés par l'ensemble des membres représentés de la CFVU.

Trois candidats se sont déclarés :

- BARROS Alexandre,
- DIRIK Büşra,
- FERNANDEZ Andréa.

Mme Mellac précise que les étudiants seront élus pour la durée de leur mandat à la CFVU.

Mme MAZENC rappelle que les personnels BIATSS et enseignants qui appartiennent à la CLEFF ont déjà été élus le 13 octobre 2023.

Mme Mellac ajoute que la décision a été prise de choisir les étudiants au sein de la CFVU car les étudiants du DLM et du DEFLE sont des étudiants de passage à l'université pour une durée courte.

Résultat du vote de l'élection des 3 représentants étudiant au conseil de la CLEFF :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

Avant de passer au point suivant M. Valat annonce qu'il a besoin de solliciter 2 enseignants chercheurs pour préparer pour la prochaine CFVU un cadrage sur la Validation des acquis professionnels (VAP) et la Validation d'études supérieures (VES). M. Labarbe, M. Le Bordonnec et M. Pichon se portent volontaires.

## II/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2023

Résultat du vote du PV du 15 juin 2023 :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Abstention :	1
Pour :	22

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023.**

## III/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Après prise en compte des différentes remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote du PV du 21 juin 2023 :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023.**

## IV/ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES DES BUT3

Mme Mellac présente le fichier des MECC qui fait apparaître pour chaque formation comment sont constituées les compétences, les UE et le regroupement des UE faisant l'objet de plusieurs évaluations, puis le détail par semestre avec la synthèse des compétences et le détail des ressources.

M. Pichon précise qu'il y a à chaque fois un regroupement cohérent de 2 UE qui portent sur l'année car en BUT il n'y a plus de semestrialisation. Les UE ne comprennent pas d'ECUE mais portent des crédits par semestre. L'enjeu principal était de définir les MECC du BUT3 car la 3<sup>ème</sup> année du BUT ouvre cette année. Les MECC des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année sont quant à elles reconduites. La vision de l'approche par compétences est associée à l'approche projet, beaucoup plus développée qu'auparavant et qui est possible à l'IUT car il y a une dimension professionnelle et un fonctionnement en petits groupes.

Mme Mellac dit qu'il serait intéressant pour la prochaine offre de formation lorsque l'on devra passer à une évaluation par compétences, de travailler et de réfléchir en s'appuyant sur ce qui a été fait à l'IUT. La construction

de l'offre de formation par les compétences fait réfléchir différemment sur les contenus même des formations. C'est la raison pour laquelle la réflexion doit être menée bien en amont.

Mme Groult fait remarquer que des crédits sont manquants dans certains parcours, notamment en communication des organisations.

Après correction du fichier Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote des MECC BUT3 :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➔ **La CFVU approuve les MECC des BUT3.**

## **V/ CONVENTIONS DE FORMATION**

### **V-1 Convention de partenariat pour le diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE)**

Mme Mellac explique que le DNMADE a été créé comme un diplôme valant licence en 2018 qui nécessite pour les lycées qui le proposent de se conventionner avec un établissement d'enseignement supérieur conventionné par l'état qui délivre des diplômes dans les métiers d'arts et de design. En Nouvelle Aquitaine l'UBM est la seule université à avoir une section design. Celle-ci comporte uniquement 4 enseignants chercheurs et 1 PRAG qui doivent participer aux sélections, aux commissions pédagogiques et aux jurys. En 2018, l'UBM avait conventionné avec 9 lycées qui portent 16 DNMADE, convention qui n'avait pas de réelle réalité puisque l'université ne bénéficie d'aucun moyen supplémentaire pour participer aux commissions pédagogiques de ces formations. Ainsi, la présente convention sera signée seulement avec les 3 lycées avec lesquels nos enseignants collaborent déjà activement : le lycée Charles Coulomb d'Angoulême, le lycée François Magendie de Bordeaux et le lycée Cantau d'Anglet.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➔ **La CFVU approuve la convention de partenariat pour le diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) entre l'Université Bordeaux Montaigne et les lycées Charles Coulomb d'Angoulême, François Magendie de Bordeaux et Cantau d'Anglet.**

### **V-2 Convention relative au Master co-accrédité mention « Information et médiation scientifique et technique » (IMST)**

Mme Mellac présente cette convention qui organise le fonctionnement entre UBM et l'UBx pour le développement de ce master co-accrédité mention « Information et médiation scientifique et technique » qui concerne 2 composantes à l'UBM et 3 collèges à l'UBx.

Ce master comprend 3 parcours :

- « Épistémologie, histoire des sciences et des techniques »,
- « Médiation et communication des sciences et des techniques »,
- « Philosophy in Biology and Medicine ».

Ils sont co-portés par les 2 universités qui assurent chacune des volumes horaires différents en fonction des parcours et qui prennent en charge financièrement les enseignements qu'ils dispensent.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➤ **La CFVU approuve la convention relative au Master co-accrédité mention « Information et médiation scientifique et technique » (IMST) entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Bordeaux**

**V-3 Convention relative à un programme qualifiant d'acquisition de Compétences entre la licence professionnelle « Coordination de projets de développement social et culturel en milieu urbain » (UBM) et le DEP 1 (ENSAPBx) ;**

Mme Mellac présente cette convention entre l'IUT et l'ENSAPBx qui fixe les modalités d'organisation et de gestion administratives d'un programme qualifiant d'acquisition de compétences à destination, d'une part, des étudiants de licence professionnelle "Coordination de projets de développement social et culturel en milieu urbain" de l'IUT et d'autre part, des étudiants de DEP1 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux.

Elle permet à 3 étudiants de la licence professionnelle de suivre des enseignements de terrain sur une semaine pour un total de 35h étudiant correspondant à 3 ECTS et de valider des modules optionnels.

Elle permet à 3 étudiants de l'ENSAPBx de suivre certains enseignements du semestre 5 de la licence professionnelle pour l'obtention de 28 ECTS.

M. Valat précise que les étudiants de l'ENSAPBx sont juste inscrits sur une VET invité afin qu'ils puissent avoir accès à nos ressources mais ils ne remontent pas dans nos effectifs, ni dans nos résultats.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➤ **La CFVU approuve la convention de collaboration entre l'université Bordeaux Montaigne et l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux relative à un programme qualifiant d'acquisition de compétences entre la licence professionnelle « Coordination de projets de développement social et culturel en milieu urbain » (UBM) et le DEP 1 (ENSAPBx) ;**

## **VI/ BILAN DES INSCRIPTIONS 2023/2024**

M. Valat rappelle que les inscriptions administratives étaient ouvertes du 26 juin 2023 au 08 septembre 2023 conformément au calendrier voté. L'ouverture des inscriptions a été avancée cette année suite à la pression du Ministère pour inciter les étudiants de master 1 à s'inscrire rapidement après leur résultat d'admission dans Mon Master mais cela n'a pas été très concluant.

Il fait observer que l'établissement peut s'appuyer sur ce calendrier pour dire aux étudiants qu'au-delà des dates limites d'inscription ils perdent leur droit à l'admission. Il ajoute que le 15 septembre, était la date limite de dépôt des pièces justificatives et des inscriptions. Au-delà, les inscriptions relèvent de dérogation accordée par la VP CFVU.

Mme Groult présente le bilan des inscriptions 2023/2024

- Relative stabilité des effectifs jusqu'en 2021 et grosse baisse en 2022 (-8%) qui se confirme cette année ;
- Les effectifs en 2023 restent stables par rapport ceux de l'année dernière, tant en termes d'étudiants qu'en termes d'inscriptions ;
- Diminution au niveau national de 3,4% entre 21/22 et 22/23 avec en parallèle une augmentation des inscriptions en secteur privé ;
- Fin de l'effet « Covid » qui avait été marqué par une augmentation des effectifs en licence et master en 21/22 qui s'était répercutée d'une année à l'autre ;
- Augmentation des effectifs en M1. Il est trop tôt pour savoir si cela a un lien avec la plateforme Mon master où avec l'ouverture de nouveaux parcours ;
- Stabilité des effectifs par rapport à 2022 avec 15 991 étudiants inscrits au 16/10/2023 contre 15 977 l'année dernière à la même date ;
- 68% de femmes ;
- 9% d'étudiants internationaux (de nationalité étrangère titulaires d'un bac étranger) au DEFLE et en programme d'échange ;
- 2742 néo bacheliers (56%) sur les 4914 inscrits en L1 (hors CPGE) et en BUT1 avec une représentation de 55% de néo bacheliers en L1 et de 70% en BUT1 ;
- 84% sont titulaires d'un bac général et 80% sont originaires de Nouvelle-Aquitaine ;
- 22% d'étudiants inscrits en L1 sont issus d'une réorientation externe ;
- 49% d'inscrits en M1 n'étaient pas à UBM l'année précédente ;
- Augmentation du nombre d'apprentis 409 au 25/09/23 contre 326 au 31/12/2022 ;
- 104 cédures ;
- Stabilité du nombre d'inscriptions 17 062 avec une forte disparité entre les types de diplômes.

M. Arcelin s'interroge sur le phénomène d'abandon des étudiants entre leur M1 et M2.

Mme Mellac dit que la question est de savoir si ces étudiants se réorientent.

M. Barros indique que certains étudiants qui s'inscrivent en M1 savent qu'ils veulent uniquement valider une maîtrise et ne souhaitent pas faire de mémoire.

M. Pichon fait le parallèle avec l'apprentissage et évoque le cas d'étudiants qui découvrent ce qu'est la réalité du métier et interrompent leur cursus car ils s'aperçoivent que cela n'est pas fait pour eux.

M. Hauquin le rejoint. Il constate aussi la construction de parcours complexes d'étudiants qui complètent leur formation de M1 en suivant une autre spécialité ou spécificité pour accéder à un métier ou une activité précise.

Mme Groult précise qu'il y a une augmentation d'effectifs en M1 en particulier en histoire, en étude des mondes anglophones et en information communication.

Mme Mellac note une forte disparité entre UFR. En langue, elle souligne que le sous encadrement en LEA ne permet pas d'accueillir les lauréats de licence à l'UBM et ceux-ci sont amenés à poursuivre leur 2<sup>nd</sup> cycle dans un autre établissement.

M. Pichon revient sur l'IUT et dit qu'il y a plus de 200 étudiants supplémentaires avec le BUT3.

Mme Groult signale que suite à la création des BUT3 il n'y a pas eu de fortes diminutions des licences professionnelles alors que cela a été le cas à l'UBx.

M. Pichon précise qu'à l'IUT il n'y a pas eu de fermetures massives de licences professionnelles car des fermetures progressives ont eu lieu par anticipation de la création des BUT3. Les licences professionnelles qui avaient été conservées ont plutôt été orientées vers la formation continue. Il ajoute qu'il y avait avant une année spéciale, un DUT en 1 an, ce public-là a été réorienté vers une licence professionnelle.

## VII/ BILAN DES JOURNÉES DE RENTRÉE

M. Hauquin rappelle que les objectifs des journées de rentrées restent d'accueillir de la manière la plus qualitative possible les nouveaux entrants à l'université. C'est un travail conséquent qui est dans la continuité du travail d'immersion des lycéens et des « journées portes ouvertes ».

- Cette année un peu plus de 4 000 primo entrants ont été accueillis par près de 40 tuteurs. Ces tuteurs, étudiants de L2, L3 et masters, ont été formés par tous les services intervenant dans l'organisation de cette semaine. Il en profite pour saluer le travail de Mme Martinez et M. Le Bris.

Il fait part des retours plutôt positifs des étudiants qui ont répondu au questionnaire (2648 répondants) avec l'accent sur le rôle des tuteurs, l'aspect ludique, accueillant et motivant de la journée de rentrée.

Quelques points d'amélioration à noter, avec notamment 100 étudiants qui se sont déclarés stressés. Le pôle handicap a indiqué que cela correspondait surtout aux étudiants en situation de handicap psychique qui vivent cette journée avec du stress de par le monde présent et l'intensité des informations reçues.

- Les réunions pédagogiques de 90 minutes se sont très bien passées. Les compétences transversales ont été présentées par le SCD et la DOSIP dans chaque réunion.

- L'animation de l'atelier centré sur le soutien et l'appui aux études a été apprécié. Le but était de faire découvrir les dispositifs et ressources proposées par le DLM, la DOSIP et le SCD en associant des mots clés aux services présentés.

- L'atelier vie étudiante et vie de campus pour présenter toutes les ressources et services utiles dans le cadre la vie de campus (DIVEC, Service Culturel et partie accueil du SCD) s'est fait par le biais d'un quizz et la distribution de goodies pour les gagnants. Les retours ont été plus mitigés avec un trop grand nombre de questions dans le quizz et une qualité variable de l'animation par les tuteurs. L'objectif pour l'année prochaine sera de réduire la durée du quizz ainsi que le niveau d'information dans le cadre de ces ateliers pour le combiner dans les moments d'échanges informels des tuteurs et de leur groupe au cours de la journée.

- La remise des cartes étudiants en coordination avec la Direction de la scolarité s'est très bien déroulée.

- La visite de l'université a été un peu limitée car la bibliothèque et le bâtiment accueil n'étaient pas encore ouverts. L'année prochaine le temps dédié à cette visite interactive sera augmentée de 30 minutes.

- Le village accueil associatif Montaigne (VAAM) a bien fonctionné.

Mme Schaller déclare que l'emplacement dans la forêt avec son ombrage naturel a été apprécié avec les fortes températures. La salle de stockage était cependant un peu trop éloignée pour transporter le matériel jusqu'au VAAM. Elle indique que les ventes ont été ralenties en début de semaine à cause d'un problème de livraison tardive du fournisseur de goodies (stock restant important). Des pistes d'améliorations sont à trouver pour l'année prochaine ; véhicule pour faire les courses, meilleure gestion de l'arrivée des groupes sur le village, réflexion sur le lieu d'accueil en cas de pluie.

Le concert a accueilli environ 1 000 étudiants et personnels. Elle signale que pour la nourriture aucun food-truck n'a répondu à l'appel. Une commande de bouchées a donc été passée auprès du Restau'U du Space Campus, la prestation n'ayant pas rencontré un grand succès, elle s'est soldée par un important gâchis.

Elle indique que les dépenses se sont élevées à 7465€ mais les ventes ont permis de respecter le budget de 5000€ alloué au VAAM.

Elle annonce que l'on fêtera les 10 ans du VAAM l'année prochaine.

M. Hauquin aborde l'aspect numérique de cette rentrée. Il indique que « Mon espace rentrée » reste l'espace dédiée à l'information pour les néo entrants qui synthétise l'information sur le fonctionnement de l'établissement. Il mentionne également l'application mobile UB Montaigne qui marche bien.

Il signale la nouveauté de l'année avec le recrutement d'une étudiante de L3 information communication pour la création de stories sur Instagram qui ont très bien fonctionnées. L'idée était de répondre aux questions récurrentes que se posent chaque année les néo-entrants et qui saturaient les standards téléphoniques. Les stories ont permis résoudre ce problème. Le dispositif sera reconduit l'année prochaine.

Mme Mellac se félicite de l'organisation de ces journées de rentrée qui fonctionnent bien.

## **VIII/ LA RÉFORME DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)**

M. Labarbe indique que la réforme de la VAE est inscrite dans Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022. Des Webinaires ont été mis en place entre avril et septembre 2023. Et hier, France Universités a annoncé cette réforme pour janvier 2024.

- Les enjeux :
  - Simplifier le dispositif pour développer et encourager le recours à la VAE ⇒ tripler le nombre de parcours par an d'ici 2027 (de 30 000 à 100 000) ;
  - Sécuriser les parcours ;
  - Assurer l'évolution professionnelle.
  - Apporter une réponse aux tensions de recrutement ;
- Points clés de la réforme :
  - La VAE devient un véritable parcours de formation ;
  - Nouvelle organisation de la VAE gérée par un service public dédié par un groupement d'intérêts publics ;
  - Un service public de la VAE : France VAE où tout sera centralisé ;
  - Nouveau portail numérique avec un espace candidat, un espace architecte de parcours, un certificateur et un accès pour les branches. La gestion intégrale des candidats se fera dans la plateforme ;
  - Nouveau rôle dans le process de la VAE : l'architecte accompagnateur de parcours (AAP) qui est différent du certificateur ;
  - Les blocs de compétences qui sont inscrits dans les fiches RNCP sont le cœur de la VAE ;
  - Réduction des délais de la VAE, entre 6 mois et 1 an ce qui va amener des contraintes dans l'établissement ;

M. Labarbe explique le rôle du certificateur et de l'architecte accompagnateur de parcours.

Les certificateurs définissent le contenu de leurs certifications, les attendus, les blocs de compétences, les mémoires professionnels. Ils se prononcent sur l'accès ou non du candidat au parcours dans un délai de 8 jours suivant le dépôt du dossier de faisabilité sur la plateforme et remplissent dans les 15 jours les justifications sur la plateforme. Ils organisent les jurys et délivrent les certifications et blocs de compétences mais ils n'accompagnent pas les candidats.

L'architecte accompagnateur de parcours a pour mission d'accompagner les candidats à la certification. Son rôle n'est pas lié à celui des certificateurs. L'architecte doit couvrir le territoire sur lequel il s'est engagé. Il ne peut refuser de candidatures et s'engage à gérer le flux de candidats tout au long de l'année. L'avance de trésorerie est portée par les architectes et le paiement des prestations se fait en fin de parcours.

On distingue 3 typologies d'architectes :

- Architecte généraliste : accompagnement pour l'ensemble des certifications sauf pour les certifications des branches professionnelles ;
- Architecte de filière : accompagnement pour les certifications d'une ou plusieurs filières ou sous-filières. Il peut également être expert d'une ou plusieurs branches professionnelles sur demande ;
- Architecte de branche : accompagnement pour les certifications relevant du champ conventionnel d'une ou plusieurs branches.

L'architecte a le rôle le plus actif. C'est lui qui pilote la VAE et le parcours du candidat.

Un établissement peut être à la fois certificateur et architecte mais doit séparer les 2 activités. Dans ce cas il peut accompagner les candidats à la VAE pour ses propres diplômes. L'architecte peut prescrire des formations complémentaires dans son propre établissement.

- Tarification :
  - Architecte de parcours pour la construction du parcours, suivi administratif et financier et entretien avec le jury : forfait de 300€
  - Accompagnement individuel de 1 à 30 heures maximum : 70€ de l'heure
  - Accompagnement collectif de 1 à 70 heures maximum : 25€ de l'heure

- Jury du certificateur : forfait de 350€

M. Valat demande si le Ministère donne des moyens pour recruter et former des architectes au sein des établissements qui seront certificateurs.

M. Labarbe répond que pour l'instant il n'y a pas de retour et se demande si ce ne sera pas à moyens constants.

Mme Roumanos demande comment tout cela se traduit ou si c'est encore en réflexion car cela semble très complexe.

M. Labarbe répond qu'ils sont en attente de réponses aux questions posées au Ministère. Il dit que la difficulté vient du fait que cette réforme va de l'infra-bac au master et qu'il est difficile d'appliquer une règle générale pour des spécificités complètement différentes. L'une des pistes est qu'il y ait plusieurs architectes dans l'université suivant les spécificités. La réflexion doit être menée ensemble car cela va avoir pleins d'implications organisationnelles et politiques.

Mme Mellac dit qu'il semble évident qu'être certificateur ne sera pas suffisant car on ne maîtrisera pas assez le processus.

Mme Roumanos demande si les architectes devront être des enseignants chercheurs ou un service avec des ingénieurs pédagogiques. Pour elle il n'y a que la lecture d'un enseignant chercheur qui peut permettre de vérifier l'adéquation d'un parcours à des maquettes d'enseignement.

M. Labarbe répond qu'il y a un flou mais que cela pourrait être les deux.

Mme Roumanos ajoute que comme le certificateur sera un enseignant chercheur et qu'il y a obligation de se prononcer sous 8 jours sur un dossier de candidature, elle ne voit pas comment on pourrait imposer cela à un enseignant en plus de sa charge de travail. Il faudra faire remonter de manière collective avec les autres universités l'inadéquation de cette demande par rapport aux réalités de terrain.

Mme Mellac dit qu'en décidant mi-octobre de la mise en place de cette réforme pour janvier le Ministère laisse peu de temps pour les réactions.

M. Pichon dit qu'il lui semble que l'acceptation de dossier de faisabilité qui est à faire sous 8 jours n'est qu'une 1<sup>ère</sup> étape très formelle. Aux vues de quelques éléments de CV, d'un projet professionnel, d'une discussion avec une personne qui ne sait pas forcément ce qu'elle veut ou peut valider, on considère si le dossier rentre dans le cadre. Et après il y a toutes les heures d'accompagnement. Et là il y a un grand flou dans la ventilation des heures individuelles ou collectives entre architecte et certificateur. Le décisionnaire sera certainement l'architecte. Il pense que l'université doit être architecte mais dans tous les cas l'université devra gérer, en tant que certificateur, des dossiers qui viendront d'ailleurs et dialoguer avec d'autres architectes.

M. Labarbe comprend les inquiétudes. Avant le début de la réforme la FTLV devra faire le tour de tous les enseignements pour expliquer la réforme et travailler avec les collègues pour faire quelque chose de fluide et pas trop chronophage pour les enseignants chercheurs qui seront certificateurs. Mais beaucoup de points restent à éclaircir.

## **IX/ QUESTIONS DIVERSES**

M. Valat rappelle que le RNCP a une durée de validité de 5 ans et qu'une série de mentions sont à renouveler d'ici janvier 2024.

Il annonce par ailleurs un projet porté par le Ministère, le projet Avenir(s) qui est trouve son origine dans un NCU de l'université de Caen sur l'approche par compétences (APC). Le programme est prévu sur 10 ans et a pour but :



- de soutenir le déploiement de l'APC auprès des établissements ;
- de développer un outil national de modélisation de référentiel de maquettes en articulation avec le RNCP ;
- de délivrer un passeport de compétences qui est un porte folio donné aux étudiants avec toutes les compétences développées.

M. Fernandez signale qu'en L3 des enseignants d'anglais ont indiqué que les étudiants devaient passer avant la fin d'année dans une certification d'anglais. Il demande ce qu'il en est.

Mme Mellac répond que le décret qui rendait obligatoire la certification en anglais à la fin du 1<sup>er</sup> cycle a été abrogé. Mais dans la plateforme Mon master on constate que l'on peut inclure comme pièce au dossier de candidature une certification de langue. La production d'une certification va devenir primordial. L'UBM avait fait le choix de travailler avec une certification pas très qualitative mais accessible financièrement et matériellement pour l'université et le contrat avec Altissia va être redéployé. Dans le courant de l'année les étudiants qui sortent du 1<sup>er</sup> cycle auront la possibilité de passer une certification en anglais et espagnol qui donnera une bonne idée du niveau de l'étudiant. La plateforme permettra également de faire des auto-entraînements dans plusieurs langues.

M. Barros signale qu'une seule et même adresse est indiquée sur Parcoursup dans chaque formation de l'université pour échanger avec des étudiants ambassadeurs de la formation et demande quel est le service répondant derrière cette adresse.

Mme Mellac répond que cette adresse est gérée par des conseillers de la DOSIP.

M. Barros demande si sur Campus France l'erreur qu'il avait signalé concernant l'annonce de la fermeture de tous les parcours du master SDL a été corrigée.

Mme Mellac répond qu'il y a un problème d'affichage et qu'une lettre va être adressée par la Présidence à Campus France sur les formations en langues.

Mme Rahou dit que la nouvelle plateforme Etudes en France répond à la demande faite par le gouvernement en termes d'affichage, (remaniement de la charte graphique), l'architecture en a été complexifiée et l'ergonomie de recherche s'en est trouvée alourdie. La mention sur laquelle les étudiants candidatent est en première ligne de l'arborescence et identifient mal les parcours pourtant bien proposés.

La séance est levée à 11h52.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Lionel LARRÉ